

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VERIFICATEUR GENERAL	COMMENTAIRES DE LA SOCIETE 1977	COMMENTAIRES DE LA SOCIETE 30 AVRIL 1978
<p><u>PAIE</u></p> <p>Les systèmes de paie informatisés et manuels de la Société manquent de souplesse, sont inefficaces et il n'existe pas de systèmes de documentation et de contrôles internes adéquats.</p> <p>3.22 La Société devrait se charger elle-même ou charger un contractant de l'élaboration d'un nouveau système de la paie parfaitement conforme à ses besoins, notamment en ce qui concerne la répartition appropriée des fonctions, la documentation en ce qui a trait à la comptabilisation et au traitement, les contrôles et les procédés.</p> <p>3.23 D'ici à ce que le nouveau système de la paie fonctionne, la Société devrait entreprendre une évaluation en profondeur des contrôles comptables et informatiques existant en matière de paie. Il faudrait également appliquer des méthodes permettant de vérifier la fiabilité des systèmes existants et de la répartition des fonctions, et les assortir de moyens de compenser les lacunes.</p>	<p>Recommandations acceptées. La Société étudie présentement divers systèmes susceptibles de remplacer le système de paie actuel.</p> <p>Recommandation acceptée. Il est présentement donné suite à cette recommandation afin d'assurer la fiabilité des systèmes existants.</p>	<p>Suite à une étude des systèmes susceptibles de remplacer le système actuel de paie, la Société mettra en place d'ici septembre 1978 un nouveau système conforme à ses besoins.</p> <p>La Société a fait une évaluation en profondeur des contrôles comptables et informatiques existant en matière de paie et elle a introduit les nouvelles méthodes de travail appropriées.</p>